



# ENSEIGNER ET APPRENDRE L'EUROPE À L'ÉCOLE

## Grand Débat du Parlement européen

Le Bureau du Parlement européen en France a organisé le 11 octobre 2018 un Grand Débat sur le thème « Enseigner et apprendre l'Europe à l'école » au Palais de la Porte Dorée à Paris. Ce livre blanc présente les principaux résultats des travaux réalisés par les différentes parties prenantes autour de cinq grandes thématiques.



Parlement européen  
Bureau en France



Parlement européen  
Bureau en France

Bureau du Parlement européen en France  
288 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Grand débat “Enseigner et apprendre l’Europe à l’école”



Parlement européen  
Bureau en France

## Table des matières

Introduction.....	3
<i>Atelier #1 : La mobilité des élèves et des professeurs dans l'UE et dans le monde .....</i>	<i>1</i>
<i>Atelier #2 : Le rapprochement des systèmes éducatifs dans l'UE .....</i>	<i>4</i>
<i>Atelier #3 : Les valeurs partagées de l'UE et l'engagement citoyen dans le système éducatif .....</i>	<i>7</i>
<i>Atelier #4 : L'école comme lieu d'intégration ? .....</i>	<i>11</i>
<i>Atelier #5 : L'éducation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias .....</i>	<i>14</i>
Conclusion.....	18

# Introduction

## 1) L'enseignement de l'Europe à l'école, un outil pour éduquer les jeunes à la citoyenneté européenne ?

36% des Français seulement déclarent connaître leurs droits en tant que citoyen européen<sup>1</sup>. Fausses nouvelles, faiblesse de la couverture médiatique ou encore déficits de communication peuvent constituer autant de raisons qui expliquent cette méconnaissance et ce désintérêt pour les affaires européennes.

## 2) L'enseignement de l'Europe à l'école, un outil pour contrer l'abstention aux élections européennes ?

Selon une enquête *OpinionWay* pour Le Figaro, 71 % des lycéens et des étudiants se sont abstenus de voter lors des dernières élections européennes de 2014 contre 58 % pour l'ensemble des votants. Parmi les raisons avancées, on pouvait relever notamment leur désintérêt pour ces élections (38 % des 18-24 ans), leur envie de manifester leur mécontentement à l'égard de l'Union européenne (3 % des 18-24 ans) et parce qu'ils ne votent jamais (10 % des 18-24 ans).

Dans une interview donnée au *Figaro*, Céline Braconnier, directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, professeure des universités en science politique, décrypte les diverses raisons de cette désaffection.

« Les jeunes ont davantage besoin qu'on vienne les chercher pour voter » indique-t-elle. Or, « Ils votent moins qu'autrefois (...) Si la France s'est longtemps distinguée par la participation massive de ses ouvriers et employés, c'est aussi qu'elle disposait de

## 2. Résultats nationaux

Profil des votants

	Total	Age			
		18-24 (AT: 16-24)	25-39	40-54	55+
BE	89,64%	90%	93%	89%	88%
LU	85,55%	87%	78%	85%	92%
MT	74,80%	62%	66%	80%	82%
EL	59,97%	45%	55%	68%	64%
IT	57,22%	45%	59%	65%	53%
DK	56,30%	38%	49%	59%	64%
IE	52,44%	21%	37%	60%	76%
SE	51,07%	66%	50%	49%	49%
DE	48,10%	29%	38%	49%	59%
LT	47,35%	44%	33%	47%	61%
AT	45,39%	29%	40%	51%	50%
CY	43,97%	29%	32%	42%	64%
ES	43,81%	27%	37%	46%	52%
UE28	42,54%	28%	35%	45%	51%
FR	42,43%	25%	30%	40%	57%
FI	41,00%	10%	45%	47%	43%
NL	37,32%	18%	34%	35%	48%
EE	36,52%	16%	26%	40%	49%
BG	35,84%	27%	30%	35%	43%
UK	35,40%	19%	21%	32%	53%
PT	33,67%	19%	27%	38%	41%
RO	32,44%	20%	25%	35%	42%
LV	30,24%	17%	27%	28%	45%
HU	28,97%	20%	20%	32%	37%
HR	25,24%	13%	20%	27%	32%
SI	24,55%	14%	18%	19%	37%
PL	23,83%	14%	19%	28%	28%
CZ	18,20%	16%	17%	18%	20%
SK	13,05%	6%	12%	13%	18%

Base: tous les répondants

Étude post-électorale du Parlement européen

*dispositifs d'encadrement politique qui jouaient un rôle essentiel de mobilisation (...) Aujourd'hui, ces dispositifs sont déstructurés ou ont fortement perdu de leur capacité mobilisatrice et rien ne les a véritablement remplacés »* explique-t-elle. « La famille est devenue le véritable pilier de la mobilisation électorale. Et comme sa structure évolue, la sensibilisation à la politique aussi ».

1

[https://ec.europa.eu/france/news/20180314\\_eurobarometre\\_fr](https://ec.europa.eu/france/news/20180314_eurobarometre_fr)

Voilà donc posé le contexte : « *Les jeunes sont moins éduqués à la politique, votent moins et plus tard* ». Alors, comment remédier à cet état de fait ? Comment faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'Europe ?

### 3) Le grand débat « Enseigner et apprendre l'Europe à l'école »



**GRAND DÉBAT**  
**Enseigner et apprendre l'Europe à l'école**  
**Venez partager vos idées !**  
**Palais de la Porte Dorée – Paris**  
**11 octobre 2018**

En collaboration avec la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) de Paris



[www.europarl.europa.eu/france](http://www.europarl.europa.eu/france)

© Union européenne (septembre 2018)  
Photo: David Johnson

Dans cette perspective, et alors que se profilent les élections européennes de 2019 auxquelles bon nombre de primo-votants vont prendre part, le Bureau en France du Parlement européen a organisé un grand débat sur le thème « Enseigner et apprendre l'Europe à l'école ». Cette rencontre avait pour but de donner la parole à des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves afin qu'ils puissent librement exprimer leurs préoccupations et leurs attentes en termes d'éducation des jeunes.

<sup>2</sup> voir annexe 1

Pour préparer cet évènement, un questionnaire<sup>2</sup> a été adressé à chacun des participants. Celui-ci comportait une mise en contexte des cinq thématiques proposées (mobilité, rapprochement des systèmes éducatifs, valeurs de l'UE, l'école comme lieu d'intégration et l'éducation aux TIC), un espace permettant à chacun d'exprimer son opinion et des liens vers des documents permettant d'aller plus loin dans la réflexion de chacun.

Le 11 octobre 2018, se sont ainsi réunis au Palais de la Porte Dorée à Paris une centaine de personnes venues discuter et débattre de cette problématique.

Deux temps forts leur ont été proposés :

1) **des ateliers participatifs** pour réfléchir aux cinq thèmes proposés :

- La mobilité des élèves et des professeurs dans l'UE et dans le monde ;
- Le rapprochement des systèmes éducatifs dans l'UE ;
- Les valeurs partagées de l'UE et l'engagement citoyen dans le système éducatif ;
- L'école comme lieu d'intégration ? ;
- L'éducation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias.

Les ateliers, sous forme de tables rondes, ont été modérés par un animateur. Dans chaque atelier, un porte-parole a été désigné pour résumer l'ensemble des propositions des participants et choisir, parmi celles-ci, les trois les plus intéressantes à soumettre aux personnalités nationales et européennes lors de la restitution des travaux le soir même.

2) **une restitution des travaux** des ateliers participatifs et un débat devant des personnalités nationales et européennes :

- **Guillaume Balas**, député européen (S&D, FR) ;
- **Stéphane Kesler**, sous-directeur des Affaires européennes et multilatérales, ministère de l'Éducation nationale ;
- **Lazare Paupert**, délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ;
- **Amel Cogard**, directrice des services numériques jeunesse et éducation chez France Télévisions ;
- **Moulay Driss El Alaoui**, secrétaire général adjoint national de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ;
- **Patricia Burlot**, représentante de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement supérieur (PEEP) ;
- **Claire Versini**, cheffe du développement, responsable des actions citoyennes et pédagogiques, Institut Jacques Delors.

Ce livre blanc reprend chacune des thématiques et présente les propositions retenues.

Il sera remis au Président du Parlement européen pour qu'il le soumette au Conseil dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe. Il sera également adressé au Ministre français de l'Éducation nationale ainsi qu'à l'ensemble des personnalités présentes lors du Grand Débat.

Nous espérons que ces réflexions seront de nature à ouvrir un débat plus large mais également à trouver des pistes pour permettre aux jeunes de s'approprier l'Europe et à devenir des citoyens européens conscients de leurs droits et de leurs devoirs.



## **Atelier #1 : La mobilité des élèves et des professeurs dans l'UE et dans le monde**

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité des jeunes est l'une des grandes priorités de l'Union européenne. Le programme Erasmus, instauré en 1987, en est l'illustration concrète. Il a notamment pour but de développer l'ouverture des jeunes sur le monde qui les entoure, l'acquisition des langues, leur employabilité et faire progresser leur sentiment d'appartenance européenne. Depuis son lancement, plus de 9 millions de personnes en ont bénéficié.

Le 11 décembre 2013, le Président en exercice du Parlement européen a signé le règlement sur la nouvelle génération du programme Erasmus. Le programme révisé, rebaptisé Erasmus+, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans tous les États membres. Avec un budget d'un peu plus de 14 milliards d'euros pour la période 2014-2020, soit presque le double de son financement précédent, Erasmus+ permettra à 4 millions de jeunes Européens d'étudier ou de se former à l'étranger. Il s'adresse également aux professeurs qui souhaitent bénéficier d'une expérience de mobilité en milieu professionnel.

Pour la période 2021-2027, la Commission européenne a proposé de doubler le financement du programme Erasmus+ pour atteindre 30 milliards d'euros. Lors de la cérémonie d'anniversaire célébrant les trente ans d'Erasmus, le président du Parlement européen Antonio Tajani, a déclaré : *« Il faut donner à tous les jeunes Européens la possibilité de participer au programme Erasmus, quel que soit le niveau de revenus de leur famille ou leur parcours scolaire. C'est la raison pour laquelle nous devons soutenir un budget européen aux ressources adéquates. Plus de fonds pour Erasmus signifie également moins de chômage des jeunes »*<sup>3</sup>.

### **Les constats du grand débat**

*« J'ai un élève qui est parti faire son stage en Allemagne. Il ne parlait pas un mot d'allemand mais ils se comprenaient par les gestes professionnels. À la fin de son stage, il a eu une proposition d'embauche »*, Témoignage d'un professeur de Lettres-histoire d'un lycée professionnel

Au cours de cet atelier consacré à la mobilité, les constats des professionnels de l'éducation se sont surtout orientés autour de deux éléments : d'une part, le succès indéniable des programmes de mobilité auprès des élèves (à la fois en termes de motivation et en termes de bénéfices tant au niveau de l'apprentissage des langues que du développement de la maturité). De l'autre, des projets encore trop flous et difficiles à mettre en place lorsqu'il s'agit de la mobilité des professeurs.

---

<sup>3</sup> Discours du président Tajani le 13 Juin 2017 devant l'assemblée plénière à Strasbourg

## Les difficultés

Plusieurs difficultés relatives à la mise en place des projets de mobilité ont été soulignées. Elles peuvent se regrouper dans trois grandes catégories :

### 1. Les problèmes et freins administratifs

La première difficulté concerne l'ensemble des problèmes administratifs auxquels se confrontent professionnels, élèves et parents lors de la constitution d'un dossier. La lourdeur administrative et l'extrême complexité de ce dernier sont notamment décriées. Dans certains établissements scolaires, elles ont poussé des professeurs à interrompre la mise en place de projets de mobilité.

De plus, certains ont également pointé du doigt le manque de transparence et d'harmonisation dans le processus de sélection des dossiers. Ainsi, plusieurs professeurs ont affirmé qu'un même type de dossier pouvait être accepté en Suède et refusé en France ou en Espagne.

D'autres obstacles, comme la mobilité des élèves non européens, ainsi que le poids de la responsabilité quant aux élèves mineurs, ont également été mis en évidence.

### 2. Les obstacles socio-culturels

Beaucoup de participants ont insisté sur les problèmes culturels et familiaux rencontrés par les élèves. Ont notamment été soulignés l'absence d'accompagnement des familles pour ce qui concerne les procédures de départ (modalités pratiques liées au voyage, à l'hébergement, à la restauration etc.) et la préparation à l'intégration dans une culture nouvelle (certains jeunes ne sont jamais sortis de leur quartier ou de leur village d'où une peur de l'inconnu, de l'éloignement, etc.).

Les participants ont également relevé les retards des élèves en matière de connaissances linguistiques, ce qui rend le début de la mobilité très difficile et demande pour les professeurs un accompagnement important.

### 3. Les investissements humains et financiers

Si le programme Erasmus assure un soutien financier aux élèves, un séjour de plusieurs semaines de mobilité représente un coût important pour les familles et l'établissement scolaire, ce qui peut parfois être un frein au départ.

De même, un tel séjour représente un investissement humain très important pour l'établissement et les professeurs référents. Plusieurs d'entre eux ont notamment dénoncé le temps conséquent nécessaire à la constitution d'un dossier de mobilité (pris sur leur temps libre) alors que les moyens mis à leur disposition sont extrêmement limités (pas de statut spécifique pour le porteur de projets, pas de moyens financiers supplémentaires, pas de temps imparti pour la constitution du dossier, etc.). Ils regrettent également qu'une « personne ressource mobilité » ne soit pas systématiquement intégrée au sein des équipes pédagogiques.



## Les propositions

Échanges avec l'agence Erasmus +	Projets communs avec les CFA	Valorisation des équipes pédagogiques	Outils d'accompagnement	Réduire la lourdeur administrative	Formation - constitution de dossier
Encourager le développement de contacts humains facilitant les échanges avec l'agence Erasmus+ en amont du dépôt des dossiers	Encourager la mise en place de projets communs entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les lycées professionnels	Valoriser l'investissement des équipes pédagogiques engagées via des revalorisations salariales, des avancements de carrière, la constitution d'un statut spécifique du type ERAEI (Enseignant Référent pour l'Action Européenne Internationale) qui existe déjà dans l'académie de Reims, le déblocage d'heures imparties au montage des dossiers	Favoriser la création de supports favorisant l'accompagnement des familles	Simplifier les démarches et les étapes pour réduire la lourdeur administrative - Assurer un délai plus raisonnable pour la remise des dossiers	Assurer une formation pour les procédures de constitution des dossiers de mobilité

## **Atelier #2 : Le rapprochement des systèmes éducatifs dans l'UE**

Au sein de l'Union européenne, les systèmes scolaires sont très diversifiés d'un pays à l'autre : le coût des études supérieures, la durée de scolarisation obligatoire, l'âge d'entrée à l'école, la valorisation de l'apprentissage occupent une place très différente en fonction des pays. De la même manière, le statut des enseignants n'est pas le même partout. Par exemple, l'Allemagne et l'Autriche sont les pays qui rémunèrent le mieux les professeurs<sup>4</sup>.

Malgré ces divergences, l'ensemble des pays européens doit faire face à des problématiques communes : le décrochage scolaire, le vieillissement de la population, l'adaptation à une économie de plus en plus numérisée et mondialisée etc. Celles-ci donnent toute son importance à la question de l'harmonisation et du rapprochement des systèmes éducatifs. Un tel rapprochement ne viserait pas à créer un système scolaire commun à tous les États membres mais à favoriser le partage de bonnes pratiques quant à la poursuite de ces enjeux.

C'est pour cette raison qu'a été lancé dès 1998, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel, le processus dit « de Bologne » qui compte aujourd'hui 48 pays. Son objectif est de créer un espace européen de l'enseignement supérieur en s'appuyant sur le système LMD (Licence/Master/Doctorat) et sur les crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System). Dans le cadre de la formation professionnelle, deux systèmes ont été mis en place : EQAVET (système d'assurance-qualité dans l'enseignement professionnel) et ECVET (crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation).

### **Les constats du grand débat**

*« Une plus importante harmonisation des systèmes éducatifs entre les pays de l'UE permettrait sans doute aux jeunes de faciliter leur accès aux opportunités de formation et d'emploi européennes ». Témoignage d'un professeur de Lettres-histoire*

Sur la question de l'harmonisation, les professionnels présents se sont concentrés sur deux éléments.

Le premier est le constat d'une grande méconnaissance des autres systèmes éducatifs européens, et notamment des méthodes d'enseignement dès le plus jeune âge (les classes primaires en France). De nombreux participants ont soulevé le manque d'informations et de programmes leur permettant de comparer les systèmes et méthodes de leurs voisins européens, et peut-être de s'en inspirer si ceux-ci s'avèrent plus adaptés.

Le second constat a trait aux objectifs concrets de l'harmonisation. Si certains ont insisté sur la nécessité de conserver les spécificités culturelles de chacun des États-membres, d'autres ont souligné l'intérêt de partager des bonnes pratiques pour former au mieux les

---

<sup>4</sup> <https://www.touteurope.eu/actualite/le-salaire-des-enseignants-en-europe.html>

élèves, tant au niveau professionnel (méthodes pédagogiques par exemple) qu'au niveau du développement de leur ouverture d'esprit.

Un rapprochement des systèmes éducatifs pourrait ainsi permettre la mise en place d'une base de compétences communes (avec par exemple des diplômes européens) qui peut s'avérer déterminante, en particulier pour l'accès à la formation professionnelle et aux emplois européens. En tout état de cause, l'harmonisation devrait, selon eux, se focaliser bien plus sur les objectifs que sur les moyens.

## **Les difficultés**

Les participants ont identifié diverses difficultés qui peuvent être regroupées au sein de trois grandes catégories.

### **1. La contrainte de temps**

La première grande difficulté pointée du doigt par les participants est la contrainte de temps. S'informer sur le fonctionnement des systèmes éducatifs étrangers réclame du temps et un investissement important que beaucoup de professeurs ne possèdent pas.

### **2. Le dépassement des particularismes**

Le second type de difficulté concerne les particularismes nationaux. Les systèmes éducatifs sont extrêmement diversifiés, tant au niveau des méthodes pédagogiques qu'au niveau du statut des enseignants.

Il est donc particulièrement difficile de partager des bonnes pratiques dans des systèmes qui fonctionnent de manière très différente. C'est notamment le cas pour la gestion des élèves ayant des spécificités particulières (handicap, retard scolaire important etc.).

Dans les particularismes, on retrouve également la question de la langue. Plusieurs enseignants ont souligné la difficulté d'un rapprochement avec d'autres systèmes lorsque le personnel ne maîtrise pas de langue étrangère, et notamment l'anglais.

### **3. L'absence de volonté politique**

La dernière grande difficulté est l'absence de volonté politique. Les États-membres souhaitant rester maîtres du contenu des enseignements et de l'organisation de leur politique éducative, ils mettent parfois un frein au rapprochement entre les systèmes éducatifs. Par exemple, ils ne valorisent pas toujours le partage de bonnes pratiques et ne mettent pas à disposition les outils nécessaires pour favoriser l'échange d'informations.

## Les propositions

Développement de plateformes d'échanges	Harmonisation des formations d'enseignement	Équivalence des diplômes et socle commun de compétences	« Job Shadowing » pour les enseignants	Les critères d'évaluation et les contenus	Langue et mobilité
Favoriser le développement de plateformes permettant l'échange d'informations sur les pratiques pédagogiques entre divers acteurs de l'éducation des pays européens, du type <a href="#">eTwinning</a> .	Favoriser la mise en commun de méthodes pédagogiques quant à la formation des enseignants dans les divers pays européens	Favoriser le développement d'un cadre commun de référence pour chaque discipline et harmoniser les référentiels de compétences professionnelles pour aboutir à des équivalences des diplômes.	Encourager, voire rendre obligatoire, le « Job Shadowing » c'est à dire la mobilité pour les enseignants pour favoriser le partage d'expériences et l'apprentissage des langues	Encourager le développement de critères d'évaluation communs et le développement d'un examen commun en fin de secondaire (tout en prenant en compte les spécificités culturelles de chaque pays).  Envisager la création d'un socle commun de contenus fondamentaux en respectant la spécificité des différents systèmes éducatifs.	Développer l'enseignement des langues dans l'UE. Rendre obligatoire les expériences/stages à l'étranger dès le secondaire pour favoriser les découvertes culturelles et sociologiques, ainsi que l'apprentissage des langues.

## **Atelier #3 : Les valeurs partagées de l'UE et l'engagement citoyen dans le système éducatif**

D'un point de vue juridique, l'article 2 du Traité sur l'Union européenne souligne que « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ». <sup>5</sup>

L'objectif principal de cet atelier était de réfléchir à la question du développement du sentiment d'appartenance à l'Europe et d'appropriation des valeurs européennes par les jeunes.

L'échange interculturel, la mobilité, la confrontation des points de vue et la communication sur les institutions concourent progressivement à la construction d'une identité commune en même temps qu'elle suscite mobilisation et engagement pour un avenir commun. C'est à cette fin que la Commission européenne a lancée, en 2004, le programme « L'Europe et ses citoyens » qui promeut le financement de projets afin de sensibiliser les jeunes aux questions de mémoire, de valeurs, de citoyenneté et d'engagement citoyen sous toutes les formes à l'échelle européenne.

En France, une récente étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) montre que les jeunes s'engagent de moins en moins dans les partis politiques mais de plus en plus dans des associations<sup>6</sup>. 40 % des lycéens interrogés déclarent ainsi s'être déjà engagés dans une structure associative.

Néanmoins, leur participation à la vie publique, c'est-à-dire à la prise de décisions, reste assez faible par rapport à d'autres pays européens. Dès lors, comment pourrait-on accroître la présence et la participation des jeunes au sein des institutions européennes ? Comment leur permettre de mieux faire entendre leurs voix ?

### **Les constats du grand débat**

*« Il faut préserver nos différentes identités européennes, développer les échanges et pratiquer et vivre le partage. Nous devons être unis dans nos différences ».* Témoignage d'un professeur de Lettres-histoire

Au cours de cet atelier, les débats se sont essentiellement concentrés sur trois éléments.

Le premier est celui de la méconnaissance du rôle de l'Europe et de ses institutions. La plupart des professionnels présents ont souligné le peu d'intérêt et de connaissances des élèves en matière de valeurs européennes, de droits associés à la citoyenneté européenne, voire d'idée même d'Europe. Certains parlent même de « consommateurs passifs », en ce sens que beaucoup d'élèves n'ont pas conscience de l'impact de l'Europe sur leur quotidien. C'est

<sup>5</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012M%2FTXT>

<sup>6</sup> <https://www.cnesco.fr/fr/engagements-citoyens/>

la raison pour laquelle l'Europe est rarement un vecteur d'engagement citoyen pour les élèves.

Le second élément concerne les méthodes d'enseignement. Certains professeurs ont dénoncé la place de l'enseignement moral et civique (EMC) dans les programmes d'enseignement, à la fois en termes d'emploi du temps, d'enseignant référent mais aussi en termes de contenu (souvent trop axé sur une approche nationale). De même, le rôle des élèves au sein des établissements a été évoqué, notamment en ce qui concerne les « délégués » qui, pour certains, ont un rôle et un pouvoir trop faibles et pas valorisé, ce qui n'encourage pas les jeunes à un engagement. Enfin, les professeurs ont insisté sur le fait que la transmission des valeurs devait sortir du simple cadre de la classe et des cours afin que les jeunes puissent apprendre le partage et la transmission des valeurs auprès de personnes impliquées dans l'engagement citoyen.

Le troisième élément relève de la problématique déjà évoquée dans l'introduction, à savoir la définition des valeurs. Divers professeurs ont insisté sur les difficultés à enseigner et transmettre des valeurs qui n'ont pas forcément les mêmes définitions et connotations en fonction des individus et des cultures.

## **Les difficultés**

### **1. La méconnaissance des élèves et leur image de l'Europe**

La première grande difficulté mise en avant par les chefs d'établissement et les professeurs est la méconnaissance de l'Europe par les élèves. Comme évoqué précédemment, l'Europe reste pour les élèves un élément flou et lointain. Selon certains, l'Europe est même perçue de manière négative par les élèves.

Divers éléments ont pu être avancés. Si certains dénoncent l'arrivée trop tardive de l'enseignement de l'Europe dans les programmes, d'autres insistent sur le manque de temps consacré à ce dernier. De même, le manque de connaissances des systèmes éducatifs des autres pays européens et surtout le manque de repères historico-géographiques des élèves rendent difficile la compréhension du projet européen.

### **2. La vie au sein des établissements**

L'autre type d'obstacle à la transmission des valeurs européennes concerne la vie au sein des établissements. En premier lieu, l'absence ou le manque de vie démocratique dans les établissements scolaires ont été pointés du doigt par les professeurs. On retrouve ici la question du rôle des délégués.

Une autre difficulté, plus délicate, est celle de la montée du communautarisme, de la xénophobie et du racisme chez certains élèves, en particulier au sein des lycées les plus isolés. L'enseignement des valeurs peut s'avérer une tâche complexe pour les professeurs quand le discours au sein de la cellule familiale entre en contradiction avec certaines de ces valeurs.



### 3. La notion de valeur

La dernière difficulté identifiée est la définition même de valeurs. Cette notion reste en effet très abstraite pour les élèves, qui peut avoir des connotations très différentes en fonction des individus et, par conséquent, rend son enseignement très complexe.

#### Les propositions

Agir sur l'enseignement de l'Europe	Valoriser les actions concrètes	Agir sur la vie démocratique au sein de l'établissement	Valoriser et définir l'engagement citoyen	Favoriser les échanges avec l'étranger
<p>Favoriser la transmission des valeurs européennes en agissant à la fois sur le contenu des programmes et les méthodes pédagogiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aborder la question de l'Europe plus tôt dans le cursus scolaire, dès le primaire ;</li> <li>- former les professeurs à l'enseignement de l'Europe et leur procurer des outils pédagogiques adaptés ;</li> <li>- rendre obligatoire la section européenne en lycée professionnel ;</li> <li>- familiariser les élèves aux symboles européens ;</li> <li>- accorder plus de place et de temps à l'Éducation Morale et Civique (EMC) ;</li> <li>- ne pas enseigner l'Europe de façon cloisonnée mais de manière transversale dans toutes les matières.</li> </ul>	<p>Encourager la transmission des valeurs et de l'engagement citoyen via la mise en place d'actions concrètes au sein de l'établissement et en-dehors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre obligatoire la commémoration de la Journée de l'Europe dans les lycées ;</li> <li>- développer des partenariats avec des acteurs extérieurs pour réaliser des projets concrets qui engagent le « corps et l'esprit » et valorisent la transmission des valeurs (rencontres sportives, chantiers internationaux de rénovation etc.) et ce dès l'élémentaire et en y associant les familles ;</li> <li>- développer des « Club Europe » au sein des établissements pour mettre en œuvre une pédagogie active ;</li> </ul>	<p>Rendre le fonctionnement des établissements scolaires plus démocratiques pour favoriser l'engagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donner plus de sens au rôle de délégué et prévoir un temps de formation ;</li> <li>- utiliser toutes les structures existantes (MDL, CESC, CVL, CAVL<sup>7</sup>) pour travailler sur le savoir-être et le vivre ensemble ;</li> <li>- déterminer au sein de l'établissement un axe de travail Europe (avec une enveloppe budgétaire dédiée) et impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique ;</li> </ul>	<p>Encourager l'engagement citoyen en soutenant des initiatives citoyennes, en valorisant l'engagement associatif etc. afin de donner un aspect concret à l'engagement citoyen.</p>	<p>Assurer une transversalité dans la transmission des valeurs en encourageant les échanges avec les autres pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- valoriser la mobilité des élèves et notamment dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel ;</li> <li>- assurer des échanges entre CVL ou équivalent de différents pays, voire créer un « Parlement européen des Jeunes » avec des représentants de CVL ;</li> <li>- encourager des rencontres et des visioconférences</li> </ul>

<sup>7</sup> MDL= Maison des Lycéens ; CESC= Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté, CVL= Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, CAVL= Conseil Académique de la Vie Lycéenne

	- rendre obligatoire, dans le cursus de l'élève, la validation d'un « projet européen ».	- mettre en place des actions citoyennes.		avec d'autres établissements scolaires européens et des déplacements au Parlement européen à Strasbourg ou à Bruxelles.
--	--	---	--	---

## **Atelier #4 : L'école comme lieu d'intégration ?**

Le quatrième atelier était consacré à l'école comme potentiel lieu d'intégration. Cette notion pose un certain nombre de difficultés en termes de définition. Toutefois, l'objectif de cet atelier était surtout d'ouvrir le débat sur le rôle de l'école en tant que facteur d'intégration dans la société pour les élèves : intégration professionnelle bien sûr, mais aussi intégration sociale et culturelle.

Dans tous les pays européens, en plus de sa principale fonction qui est l'éducation, l'école lutte contre l'exclusion sociale. Si celle-ci passe avant tout par l'insertion professionnelle, elle est également assurée par la transmission d'un certain nombre de valeurs censées valoriser le vivre-ensemble et l'acceptation des particularismes.

Cette question est particulièrement importante dans le contexte actuel marqué par la montée des sentiments nationalistes, de l'extrémisme et du repli sur soi. C'est une thématique qui est fréquemment revenue au cours des débats, notamment parce qu'un certain nombre de lycées professionnels ont récemment accueilli des jeunes migrants dans leurs établissements.

### **Les constats du grand débat**

*« On a un véritable problème de moyens à ce niveau. On nous demande de faire des accompagnements personnalisés avec des élèves ayant des caractéristiques très différentes et en même temps de terminer un programme chargé ».* Témoignage d'un professeur d'anglais d'un lycée professionnel

Sur la question de l'intégration, les professionnels ont mis en avant un certain nombre d'éléments.

Le premier point concerne l'école comme lieu d'exclusion. Si en effet l'école a pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale, il n'en demeure pas moins qu'elle peut aussi être un lieu d'exclusion pour certains élèves, qu'ils s'agissent d'un rejet de la part des autres élèves ou d'un sentiment d'isolement à la sortie de l'école en raison d'un échec scolaire. En effet, environ 9% des élèves sortent de l'école sans aucun diplôme, ce qui a impact dramatique sur leur intégration dans la société<sup>8</sup>.

Le second élément est la prise en compte des spécificités et particularismes. Ainsi, plusieurs professionnels ont insisté sur le rôle de l'école en tant que lieu d'intégration pour les jeunes ayant des caractéristiques particulières, comme les primo-arrivants, les jeunes souffrant de handicap mais aussi ceux ayant des trajectoires personnelles difficiles (rupture scolaire, familiale etc.).

Enfin, tous ont précisé l'importance de l'école dans son rôle d'intégration. Elle doit favoriser la mixité et le vivre-ensemble, transmettre les bases du savoir-être et les valeurs

<sup>8</sup> <https://www.gouvernement.fr/action/le-decrochage-scolaire>

républicaines. Néanmoins, les réalités et difficultés sont évidemment très différentes d'un établissement à un autre.

## **Les difficultés**

Divers freins au rôle de l'école comme lieu d'intégration ont été identifiés. Ceux-ci peuvent être regroupés en deux catégories.

### **1. Le substitut difficile aux familles**

La première, c'est le difficile substitut aux familles. En effet, si l'école a pour rôle de transmettre un certain nombre de codes et de valeurs, il est difficile pour les enseignants d'entrer en collision avec ceux transmis au sein de l'environnement familial de l'élève. Ainsi, l'aide et l'encouragement au travail scolaire, par exemple, ne sont pas présents au sein de toutes les familles.

La problématique est également similaire lorsqu'il s'agit du repli communautaire contre lequel les professionnels ont beaucoup de mal à lutter car il s'agit là aussi de valeurs transmises au sein du cercle familial.

### **2. Faire face à l'hétérogénéité des publics : le manque de moyens et de formation**

La seconde problématique est celle des moyens. La plupart des professionnels ont souligné la difficulté de conjuguer un accompagnement personnalisé et la poursuite du programme dans des classes où les rythmes et les particularismes des élèves peuvent être extrêmement différents. Certains élèves nécessitent en effet un investissement plus important de la part des professeurs, ce qui peut avoir des conséquences très lourdes sur l'avancée dans l'enseignement du programme scolaire pour toute une classe.

Beaucoup de proviseurs et professeurs ont dénoncé le manque à la fois de moyens humains (manque d'assistantes de vie scolaire) et financiers (par exemple, locaux souvent inadaptés pour les jeunes en situation de handicap) mais aussi de formation (sur l'intégration des primo-arrivants, des handicapés physiques ou cognitifs etc.).

## Les propositions

Agir sur la mixité	Agir sur la mobilité	Travailler la maîtrise de la langue	Développer la formation	Agir sur les moyens	Donner confiance aux jeunes
<p>Développer un ensemble de méthodes pour favoriser la mixité sociale et lutter contre le repli communautaire via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation de rencontres sportives, de projets englobant la totalité des élèves, de l'équipe pédagogique et en associant également les familles ;</li> <li>- la révision de la carte scolaire ;</li> <li>- le développement de projets qui favorisent le sentiment d'appartenance à une sphère professionnelle pour dépasser les différences sociales et culturelles ;</li> <li>- une répartition équitable des primo-arrivants dans les classes.</li> </ul>	<p>Encourager et rendre plus accessible la mobilité pour concourir à développer l'ouverture d'esprit des élèves, élément fondamental d'acceptation et d'intégration des autres.</p>	<p>Assurer un travail spécifique sur la maîtrise de la langue française, élément déterminant de l'intégration à l'école, en société et particulièrement sur le marché du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmenter en particulier les heures dédiées au Français Langue Étrangère (FLE) ;</li> <li>- assurer un meilleur accompagnement des élèves allophones, au-delà des « unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants » (UP2A).</li> </ul>	<p>Assurer une meilleure formation des enseignants et des Assistantes de Vie Scolaire (AVS) aux méthodes d'intégration.</p> <p>Donner à ces personnels des moyens pédagogiques pour permettre une meilleure intégration, comme des activités culturelles (projets) et sportives.</p>	<p>Mettre plus de moyens humains et financiers à disposition des établissements scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre les locaux plus adaptés ;</li> <li>- augmenter le nombre d'Assistants de Vie Scolaire (AVS) ;</li> <li>- développer les partenariats, notamment avec les associations locales.</li> </ul>	<p>Lutter contre l'exclusion à l'école en valorisant les jeunes au-delà des simples résultats scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer des projets artistiques et culturels pour mettre en avant leurs talents.</li> </ul>

## **Atelier #5 : L'éducation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux médias**

Dans ses conclusions du 30 mai 2016, le Conseil de l'UE insiste sur « le rôle *fondamental de l'éducation et de la formation pour aider les jeunes à acquérir une compétence numérique et à devenir des citoyens responsables dans le futur* »<sup>9</sup>. Le développement et la multiplication des moyens d'information et de communication ces dernières années rendent absolument nécessaire d'aborder la question de l'éducation à ces nouvelles technologies et aux médias, ainsi que le rôle que peuvent jouer les institutions européennes dans ce domaine.

Pour sa part, le Parlement européen définit l'éducation aux médias comme « *l'aptitude à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et leur contenu, et à communiquer dans divers contextes* »<sup>10</sup>. Il s'agit d'une thématique essentielle pour l'Union européenne qui considère l'éducation aux médias comme un facteur fondamental de la citoyenneté.

C'est pour cette raison que, dans les limites de ses compétences, l'UE multiplie les études d'experts, soutient diverses initiatives et projets et assure la coordination des politiques avec les États membres. Le principal instrument de l'UE dans ce secteur est le programme « Europe créative » qui finance divers projets relatifs à l'audiovisuel et dont le sous-programme « MEDIA » soutient en partie des actions de formation.

### **Les constats du grand débat**

*« Des heures de cours d'éducation aux média sont inscrites dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes. Il faudrait donc faire de même pour tous les enseignements disciplinaires et ainsi favoriser la transversalité pluridisciplinaire ».* Témoignage d'un professeur

Les professionnels présents au Grand débat ont mis en avant plusieurs éléments quant à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'éducation aux médias.

Le premier concerne la maîtrise des TIC. Ainsi, beaucoup ont tout d'abord souligné la grande hétérogénéité des élèves face aux TIC. De grandes inégalités sociales, culturelles et territoriales sont encore très présentes. De plus, si certains élèves pensent maîtriser les outils, ils méconnaissent très souvent les fonctionnalités de base en informatique (ouvrir un ordinateur, travailler sur Word etc.). Enfin, le décalage générationnel, avec les professeurs ou les parents, est aussi un élément à prendre en compte.

Le second point concerne la formation des enseignants et des élèves. Un certain nombre de professeurs ont ainsi pointé du doigt la place trop faible consacrée à l'éducation aux médias au sein des programmes scolaires. Par exemple, elle n'occuperait qu'une très

<sup>9</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/euys/2016/05/30-31/>

<sup>10</sup> <http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/138/politique-de-l-audiovisuel-et-des-medias>



petite place dans le programme de Seconde professionnelle. Elle n'existe d'ailleurs pas de façon formelle dans tous les programmes. Sur la capacité des enseignants, certains notent également une inégalité (en particulier générationnelle) quant à la maîtrise des outils, même si le renouvellement des enseignants tend à rendre ce problème de moins en moins prégnant. Enfin, beaucoup déplorent le manque de formations des enseignants aux TIC dans leur cursus.

Le dernier constat concerne l'éducation aux médias. La multiplication des sources d'accès à l'information s'est accompagnée d'une multiplication des fausses nouvelles, de contenus illicites ou dangereux etc. Pour y faire face, l'éducation aux médias est cruciale et certains dénoncent le manque de recul et le peu d'esprit critique des élèves. Ces derniers sont actifs et connaissent la partie technique, mais minimisent très largement les dangers et risques qui y sont liés.

D'autres variables externes ont également été soulignées comme l'implication des enseignants, la question des fonds (dotations des collectivités territoriales et locales, fonds propres des établissements, IMP<sup>11</sup>...), ou encore celle de la maintenance des outils (manque de ressources humaines notamment). Enfin, plusieurs professeurs se sont interrogés sur le rôle concret que peuvent jouer les institutions européennes dans ce domaine.

## **Les difficultés**

Suite aux échanges entre les participants sur ces questions, quatre grandes catégories de difficultés ont pu être identifiées :

### **1. Les difficultés techniques et le manque de moyens**

La première grande catégorie est probablement la plus importante. Elle concerne les difficultés techniques engendrées par la mise en place d'une éducation aux TIC. La plupart des chefs d'établissements et des professeurs présents ont mis en avant la récurrence des problèmes techniques (pannes) sur les outils (ordinateurs, tablettes), sur les connexions Internet (notamment dans les zones rurales) et les coûts de maintenance que ceux-ci pouvaient engendrer.

De plus, beaucoup ont également mis en avant le manque de moyens et d'équipements dans les salles informatiques. Les équipements concernent tant les machines que les logiciels.

### **2. Le problème de la formation**

Comme évoqué lors des constats, le manque de formation aux TIC, à la fois pour les élèves et les professeurs, a été souligné. Beaucoup ont notamment décrié la quasi-absence de formation pour les enseignants. De plus, le Plan Académique de Formation (PAF) semble aussi montrer ses limites en ce qu'il n'incite pas assez les professeurs à se former sur ces questions.

---

<sup>11</sup> IMP= Indemnités pour Mission Particulière

### 3. Les inégalités quant à la maîtrise des TIC

Autre problématique, celle des inégalités. Face aux TIC, il existe une très grande hétérogénéité à la fois entre élèves mais aussi entre enseignants. Chez les élèves, la maîtrise des TIC est un facteur qui reste dépendant de l'origine sociale, du lieu de vie et de la culture familiale. Chez les professeurs, il semble s'agir plutôt d'écarts générationnels.

### 4. La place de l'éducation aux TIC et aux médias dans les programmes scolaires

Enfin, le dernier obstacle concerne la place de la formation aux TIC et de l'éducation aux médias dans les programmes. Comme observé dans les constats, celle-ci peut occuper une place très faible et rester à l'appréciation des enseignants. De plus, certaines initiatives, comme la semaine de la presse (organisée en mars), sont considérées comme arrivant de façon trop tardive dans le programme.

#### Les propositions

Agir sur la formation	Agir sur les équipements et les moyens	Agir sur les programmes	Valoriser des actions innovantes	Agir sur l'usage des TIC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une formation initiale et concrète aux TIC pour les enseignants, en passant notamment par le PAF.</li> <li>- Développer des formations conjointes : enseignants, parents, élèves.</li> <li>- Créer la fonction de « formateur » mobile sur les TIC pour les enseignants. Cette personne se déplacerait dans les établissements sur une zone géographique bien</li> </ul>	<p>Donner plus de moyens aux établissements pour s'équiper et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la présence d'une salle informatique dans chaque établissement ;</li> <li>- assurer également une aide aux familles pour équiper les élèves, notamment pour les logiciels ou les manuels interactifs ;</li> <li>- valoriser les investissements via le développement d'une labellisation « numérique » pour les établissements ;</li> </ul>	<p>Donner une place plus importante à l'éducation aux médias et aux TIC dans les programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'éducation aux médias dans chaque programme disciplinaire ;</li> <li>- faire de l'éducation aux médias une discipline à part entière ;</li> <li>- utiliser des événements comme les parcours santé et citoyenneté du CESC<sup>12</sup> pour apprendre aux élèves à décoder et comprendre les informations médiatiques.</li> </ul>	<p>Développer des projets en-dehors des programmes scolaires qui favorisent l'éducation aux médias. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une webTV ou une Webradio dans les établissements en favorisant les partenariats.</li> </ul>	<p>Développer un usage plus scolaire des TIC pour assurer une meilleure exploitation.</p>

<sup>12</sup> Comité d'Éducation à la Santé et à la citoyenneté

définie (modèle CANOPE qui est un réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).	- établir une équipe permanente et pérenne consacrée à la maintenance.			
---	--	--	--	--

## Conclusion

« *Le débat comme moyen pédagogique est, selon moi, un excellent outil pour enseigner l'Europe à l'école* » - Extrait de la conclusion du député européen Guillaume Balas lors du Grand débat

Mais comment ouvrir ce débat avec les jeunes ? Voilà la question à laquelle le Parlement européen a, en partie, répondu en lançant en 2015 une nouvelle initiative à destination des établissements de l'enseignement secondaire et professionnel : **le programme « École ambassadrice »**.

Son objectif : donner aux jeunes la possibilité d'approfondir leurs connaissances du Parlement européen et de l'Union européenne en général, d'appréhender leurs droits en tant que citoyens européens et de comprendre comment ils peuvent participer à la vie démocratique de l'Union.

Dans un premier temps, six pays pilotes ont été choisis pour tester ce dispositif : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, la Pologne et l'Italie. L'essai ayant été concluant, l'année suivante, les 28 pays de l'Union européenne l'ont mis en œuvre au travers de leurs bureaux de liaison dans les États-membres.

Ce programme a permis à un très grand nombre de jeunes d'avoir une vision plus claire de ce qu'est l'Union européenne et de son impact dans leur vie quotidienne, notamment au travers de visites du Parlement européen tant à Strasbourg qu'à Bruxelles, de rencontres dans leur établissement avec des députés européens, de projets menés de concert avec leurs professeurs permettant de belles interactions et collaborations.

Les témoignages tant des professeurs que des élèves ont été unanimes : ceux qui se sont impliqués dans ce programme ont fait un travail sur eux-mêmes, sur leur vision de l'Europe et sur leur appartenance à l'Union européenne. Les notions de citoyenneté européenne, de démocratie parlementaire européenne et de valeurs communes sont devenues plus réalistes pour eux.

L'enseignement de l'Europe à l'école apparaît ainsi comme une alternative fondamentale pour amener les citoyens de l'Union européenne à mieux comprendre cette dernière et, plus généralement, à favoriser le partage de valeurs communes.

## Annexe 1 : Questionnaire adressé aux participants du Grand débat



Parlement européen  
Bureau en France

### Grand débat du Parlement européen « Enseigner et apprendre l'Europe à l'école »

Palais de la Porte Dorée, le 11 octobre 2018

Nous sommes heureux de votre participation au grand débat organisé par le Bureau en France du Parlement européen sur le thème « Enseigner et apprendre l'Europe à l'école ». Il a pour objectif de vous permettre d'exprimer, au sein d'ateliers participatifs, vos préoccupations et vos attentes sur cinq thématiques :

- La mobilité des élèves et des professeurs en Europe et dans le monde ;
- le rapprochement des systèmes éducatifs dans l'Union européenne ;
- les valeurs partagées de l'Union européenne et l'engagement citoyen ;
- l'école comme lieu d'intégration ? ;
- l'éducation aux technologies de l'information et de la communication et aux médias.

Le but de ce document est de faciliter le débat en atelier pour recueillir vos propositions en vue de la rédaction d'un « Livre blanc » qui sera remis à M. Tajani, Président du Parlement européen, afin qu'il le soumette au Conseil de l'UE dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe.

---

#### 1) La mobilité des élèves et des professeurs en Europe et dans le monde

La promotion et la mise en œuvre de la mobilité des jeunes est l'une des grandes priorités de l'Union européenne. Ainsi, le programme Erasmus, instauré en 1987, en est l'illustration concrète. Il a notamment pour but de développer l'ouverture des jeunes sur le monde qui les entoure, l'acquisition des langues, leur employabilité et faire progresser leur sentiment d'appartenance européenne. Le programme évolue progressivement vers une mobilité dans le secteur de l'enseignement professionnel.

*Considérez-vous que le programme Erasmus+ permet la mobilité de tous ?*

.....  
.....  
.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Que pensez-vous des modalités pratiques d'accès au programme Erasmus + ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Pensez-vous que les élèves soient assez informés sur les propositions de mobilité qui s'offrent à eux, tant pendant leur cursus scolaire que pour chercher un emploi ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quelques chiffres :**

. Pour la période 2014-2020, le programme Erasmus+ est doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros. Dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027, la Commission européenne propose de doubler le financement du programme Erasmus pour le faire passer à 30 milliards d'euros.

. Possibilité globale de mobilité: 4 millions de personnes pour les 7 prochaines années (à titre comparatif, 3 millions de citoyens européens avaient bénéficié du programme durant ses 26 premières années d'existence) qui se décline ainsi :

- enseignement supérieur : environ 2 millions d'étudiants ;
- enseignement et formation professionnelle : environ 650.000 étudiants ;
- mobilité du personnel : environ 800.000 maîtres de conférence, enseignants, formateurs, membres du personnel éducatif et professionnels du secteur de la jeunesse ;
- volontariat et échanges de jeunes : plus de 500.000 jeunes.

**Pour aller plus loin :**

*Jeunesse - fiche technique sur l'Union européenne*  
<http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/141/la-jeunesse>





*Erasmus+*

Programme européen en faveur de la mobilité et de la coopération à travers l'Europe, Erasmus s'adresse aux lycéens (programme Comenius), étudiants, enseignants, salariés et entrepreneurs.

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr)

<http://www.agence-erasmus.fr/>

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-3948\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3948_fr.htm)

*Pour un « Erasmus teens », Institut Jacques Delors*

<http://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/09/ErasmusTeens-Versini-sept2018.pdf>

*Le Service volontaire européen (SVE)*

Le SVE est un « service d'apprentissage » qui permet aux jeunes de s'engager à travers des actions de volontariat et qui développent ainsi de nouvelles compétences et améliorent leur développement personnel. Un « Youthpass » reconnaît l'expérience acquise au cours de leur volontariat.

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/young-](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/young-people/european-voluntary-service_fr)

[people/european-voluntary-service\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/young-people/european-voluntary-service_fr)

*Plan priorité jeunesse du gouvernement français*

<http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/priorite-jeunesse/article/accroitre-et-diversifier-la>

## **2) Le rapprochement des systèmes éducatifs dans l'Union européenne**

Les États membres de l'Union européenne sont les seuls responsables du contenu des enseignements et de l'organisation de leurs systèmes éducatifs respectifs, conformément à l'article 165 du traité de fonctionnement de l'Union Européenne (2007). Néanmoins, les systèmes éducatifs des pays de l'UE évoluent et s'adaptent non seulement aux besoins nationaux mais aussi aux besoins de coopération entre États membres prônée par le traité de Maastricht (1992) et la Déclaration de Bologne (1999). Cette déclaration a abouti à la création d'un "espace européen de l'enseignement supérieur" en 2010.

On observe depuis plusieurs années une mobilité interuniversitaire croissante, renforcée par le programme Erasmus, une harmonisation des normes diplômantes (réforme Licence-Master-Doctorat) et une ouverture du marché du travail européen plus importante.

Est-il souhaitable d'aller plus loin et songer à un rapprochement des systèmes scolaires dès les classes primaires ?

*Préférez-vous plus ou moins d'harmonisation des systèmes éducatifs entre les pays de l'Union européenne ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Vos propositions pour améliorer la situation actuelle :*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin :**

Processus de Bologne

[http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process\\_fr](http://ec.europa.eu/education/policy/higher-education/bologna-process_fr)

2015 - PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

<http://www.oecd.org/pisa/pisa-2015-results-in-focus-FR.pdf>

Demain l'école, les innovations dans le monde

<https://www.arte.tv/fr/videos/075778-002-A/demain-l-ecole-1-2/>

**3) Les valeurs partagées de l'Union européenne et l'engagement citoyen**

*"L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes" (art. 2 du Traité sur l'Union européenne).*

Développer le sentiment d'appartenance à l'Europe chez les jeunes est une priorité pour le Parlement européen et la Commission européenne. Ces institutions œuvrent à la construction de la citoyenneté européenne. Cette volonté a été explicitement exprimée au sein d'un [livre blanc sur la jeunesse \(2001\)](#).

L'échange interculturel, la mobilité, la confrontation des points de vue et la communication sur les institutions concourent progressivement à la construction d'une identité commune en même temps qu'elle suscite mobilisation et engagement pour un avenir commun. En France, de nombreux jeunes s'engagent dans des associations (culturelles, caritatives, politiques, sportives), notamment par le biais du service civique ou des chantiers bénévoles.

Néanmoins, leur participation à la vie publique, c'est-à-dire à la prise de décisions, reste assez faible par rapport à d'autres pays européens. Dès lors, comment pourrait-on accroître la présence et



la participation des jeunes au sein des institutions européennes ? Comment mieux faire entendre leurs voix ?

*Selon vous, est-il nécessaire d'aborder les valeurs partagées de l'UE en classe ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Selon vous, faut-il encourager l'engagement citoyen des jeunes ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour aller plus loin :**

*Rapport du Parlement européen du 12 avril 2016 (rapporteur était Damian Drăghici (S&D, RO) « Apprendre l'Union européenne à l'école »*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2016-0106&language=FR&ring=A8-2016-0021>

*L'engagement des jeunes aujourd'hui, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)*

<http://www.injep.fr/article/lengagement-des-jeunes-aujourd'hui-2505.html>

*Les valeurs des jeunes Européens : entre aspirations transnationales et héritages nationaux - dossier de l'INJEP*

<http://www.injep.fr/article/dossier-les-valeurs-des-jeunes-europeens-entre-aspirations-transnationales-et-heritages>

*La participation des jeunes en Europe - Animafac*

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/animafac\\_synthese.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/animafac_synthese.pdf)

*Corps européen de solidarité*

[https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

*Plateforme « découvrir le monde » du gouvernement français*

<http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

Plateforme « association » du gouvernement français  
<https://www.associations.gouv.fr/comme-benevole-10262.html>

Engagement citoyen des lycéens : enquête nationale, dossier de synthèse Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESEO), 2018  
[http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/09/180906\\_Dossier\\_synthese\\_engagement.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/09/180906_Dossier_synthese_engagement.pdf)

#### 4) L'école comme lieu d'intégration ?

L'intégration, en sociologie, est le processus de rapprochement entre une personne et un groupe de personnes. On parle également d'intégration sociale et de socialisation (apprentissage de la vie en société par l'intériorisation de normes et de valeurs).

L'école a une fonction d'éducation c'est-à-dire qu'elle forme tout individu avec des chances égales afin de devenir des citoyens de leur pays et du monde.

Dans un monde mondialisé, l'école a-t-elle également un rôle d'intégration, voire de socialisation, afin de favoriser le « vivre-ensemble » ?

*Selon vous, l'école a-t-elle un rôle important en tant que facteur d'intégration et/ou de socialisation ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Si oui, comment améliorer le rôle de l'école en matière d'intégration/socialisation ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

#### **Pour aller plus loin :**

Audition du Haut conseil à l'Intégration sur le thème « l'école, espace d'intégration sociale et culturelle », 2010  
[http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/INJEP\\_audition-HCI-18mai2010final.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/INJEP_audition-HCI-18mai2010final.pdf)

Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, Réunion informelle des ministres européens de l'éducation de l'Union européenne, 2015

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/03\\_-\\_mars/66/9/2015\\_mobilisation\\_declaration\\_FR\\_401669.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/03_-_mars/66/9/2015_mobilisation_declaration_FR_401669.pdf)

## 5) L'éducation aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

Alors que l'informatique, le multimédia et Internet irriguent tous les domaines économiques et sociaux de notre monde, il est important que les jeunes puissent acquérir, tout au long de leur scolarité, les connaissances, les capacités et les attitudes leur permettant un usage sûr et critique des TIC.

La Commission européenne a adopté en janvier 2018 un plan d'action en matière d'éducation numérique fixant trois priorités :

1. Faire un meilleur usage des technologies numériques dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage ;
2. développer les compétences et aptitudes numériques ;
3. améliorer les systèmes d'éducation grâce à de meilleures techniques d'analyse des données et de prospective.

En France, dans le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences, la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » est une des compétences que tout élève doit pouvoir acquérir progressivement tout au long de la scolarité obligatoire.

Dans un monde mondialisé, connecté, et à l'heure des « fake news », faut-il former les élèves à la lecture critique de l'information et des médias ?

Les élèves sont-ils assez informés des nouveaux métiers de la communication et du numérique ?

*Selon vous, les TIC sont-ils suffisamment enseignés à l'école ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Selon vous, comment pourrait-on mieux intégrer les TIC dans l'enseignement ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....

*Selon vous, faut-il intégrer des heures de cours d'éducation aux médias dans les programmes, et sous quelle(s) forme(s) ?*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quelques faits et chiffres :**

En Europe :

- . 37 % des travailleurs dans l'UE ont des compétences numériques faibles, voire inexistantes ;
  - . moins de la moitié des enfants fréquentent des écoles hautement équipées sur le plan numérique ;
  - . seuls 20 à 25 % d'entre eux ont des enseignants qui se sentent suffisamment à l'aise pour utiliser des technologies pendant leurs cours ;
  - . 18 % des écoles primaires et secondaires dans l'UE ne sont pas connectées à un réseau haut débit
- <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

En France :

- . 80 % des enseignants déclarent utiliser parfois les TIC en présence des élèves, mais que la manipulation d'outils par les élèves reste peu fréquente.
  - . Les TIC utilisés par les enseignants sont surtout le traitement de texte, les documents multimédias, la clé USB et Internet et leur utilisation en classe dépend essentiellement de la discipline enseignée
  - . les connaissances et les compétences en TIC des enseignants s'acquièrent surtout par l'autoformation
- <http://www.education.gouv.fr/cid53622/les-technologies-de-l-information-et-de-la-communication-tic-en-classe-au-college-et-au-lycee-elements-d-usages-et-enjeux.html>

**Pour aller plus loin :**

*Commission européenne - Compétences et technologies numériques dans l'éducation*  
[https://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/education-technology\\_fr](https://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/education-technology_fr)

*Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies, OCDE*  
<http://www.oecd.org/fr/education/scolaire/Connectes-pour-apprendre-les-eleves-et-les-nouvelles-technologies-principaux-resultats.pdf>

*Éducation aux médias, France TV Éducation*  
<https://education.francetv.fr/tag/numerique>





<https://education.francetv.fr/matiere/education-aux-medias/college>  
<https://education.francetv.fr/matiere/education-aux-medias/terminale>

*Développer les compétences des femmes et leur emploi dans le numérique, Ministère du travail français*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/femmes-numerique-developper-les-competences-des-femmes-et-leur-emploi-dans-le>

*Pour une France connectée - Plan national pour un numérique inclusif, dossier de presse, 2018*  
[https://www.numerique.gouv.fr/files/files/20180913%20DP\\_Plan%20national%20pour%20un%20num%C3%A9rique%20inclusif\\_SNNI%20VDEF2-compressed.pdf](https://www.numerique.gouv.fr/files/files/20180913%20DP_Plan%20national%20pour%20un%20num%C3%A9rique%20inclusif_SNNI%20VDEF2-compressed.pdf)